

se que :

*la commune intention des parties
téral de ses termes. Lorsque cette
contrat s'interprète selon le sens
raisonnable placée dans la même*

se que :

*gré s'interprète contre le créancier
trat d'adhésion contre celui qui l'a*

*pas de commune intention des
ur les risques assurés. Le contrat
le sens que lui donnerait une per-
ue le doute créé par la rédaction
doit être interprété en faveur du
l'a proposé.*

*stime que le contrat doit être in-
Racines Restaurant est assurée
ndition que les conditions géné-
garantie applicable. Cette éven-
la fermeture de l'établissement
3 du 31 mai 2020 et ayant pour*

SDE35

Olivier DEHAESE, nouveau président

Il succède à Didier Nouyou enga-
gé depuis 25 ans au SDE35, et qui
fait valoir ses droits à la retraite.

Le Syndicat Départemental d'En-
ergie 35 est propriétaire des ré-
seaux de distribution électriques
dont il garantit le service public. Il
accompagne les 333 communes
d'Ille-et-Vilaine dans la transition
énergétique. Le syndicat mixte est
composé de communes, d'EPCI et de Rennes Métropole.



50 ans, maire d'Acigné depuis 2014, Olivier Dehaese est de-
venu le nouveau président du SDE35 en cette fin septembre.
Ingénieur de formation, il a écrit une thèse sur les matériaux
semi-conducteurs et est fortement impliqué sur les théma-
tiques liées à l'énergie. Il a occupé plusieurs délégations sur ce
sujet : président de l'ALEC du Pays de Rennes, vice-président
de Rennes Métropole d'abord en charge de l'énergie et des dé-
chets, puis en charge de l'énergie et du climat pour ce nouveau
mandat. C'est par Rennes Métropole qu'il a rejoint le SDE35 en
2015 lorsque Rennes Métropole a intégré le SDE35. Partisan du
rapprochement et du travail en complémentarité entre la mé-
tropole et le Syndicat d'énergie, il a été un de ceux qui ont plaidé
pour que Rennes Métropole soit membre de la SEM Energ'IV.